

PORTAIL FAMILLE – Services périscolaires

A faire impérativement avant la rentrée...



Avec le portail famille, **vous n'avez plus de documents « papier » à compléter** (sauf pour les autorisations de sorties ou séjours du Centre de Loisirs).

Il vous suffit de mettre à jour votre compte sur le portail (ex. : nouveaux vaccins...). En dehors de la rentrée, **vous pouvez bien sûr faire des mises à jour tout au long de l'année.**

C'est pourquoi, **nous vous invitons dès à présent, à vous connecter et à compléter (ou mettre à jour) les informations suivantes :**

Dans l'onglet « Mes enfants », complétez impérativement pour chacun d'eux :



→ Les autorisations (personnes autorisées à récupérer vos enfants)

→ Les données complémentaires (appareil dentaire, lunettes, autorisé à partir seul, prise de photos, etc...)

→ Les données sanitaires (vaccins, maladies, pratiques alimentaires, allergies, contre-indications...)

Dans l'onglet « Mon compte », complétez obligatoirement :



→ Les « infos Responsable » **et** les « Informations Conjoint »

Vous devez **remplir ou vérifier attentivement vos coordonnées de contact** (très important si nous avons besoin de vous contacter en urgence)

PS : votre profession et le nom de votre employeur ne sont pas des informations obligatoires

Pour la rentrée 2018/2019, vous devez inscrire vos enfants sur le portail au plus tard le VENDREDI 31 AOÛT avant 9h30 pour la semaine suivante.

Un mail d'information sera envoyé aux familles en début de semaine 35.